

Bruxelles, le 19 mars 2008

**COMPTE RENDU DE LA 10^{ème} REUNION DU COMITE
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

1. Le Comité d'orientation et de suivi du Plan d'action du Partenariat UE – Afrique sur le coton (COS-coton) a tenu sa dixième réunion, le 5 mars 2008, à la Maison ACP de Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO Ambassadeur du Burkina Faso, Président du COS coton. La liste des participants est jointe en annexe au compte rendu.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

3. Une modification est proposée par le représentant des Producteurs. Il s'agit d'intégrer le point 7 de l'ordre du jour, relatif à la fiche de description des tâches de l'expert OP au sein du COS-coton, dans le point 4.
4. L'ordre du jour est adopté en y intégrant cette modification.

Point 2 - Communication sur le SIRC (système d'information régional sur le coton), dans le cadre du projet « Approche régionale dans le partenariat Europe-Afrique sur le coton » financé par la coopération française – par Guy Faure (CIRAD)

5. Monsieur Guy FAURE présente le SIRC. Il constitue une des trois composantes du projet et est financée à hauteur de 430.000 €, pour un montant total de 2 millions d'euros. Les 2 autres composantes sont : (i) Faciliter la coordination régionale des approches en matière de biotechnologies, de biosécurité et de lutte phytosanitaire dans le secteur coton (mise en place d'une Plate-forme biotechnologique de référence) et (ii) Renforcer les capacités de représentation et de négociation des acteurs. Le premier comité de pilotage du Projet, auquel le COS-coton a été associé (sans pouvoir y assister), s'est tenu les 26 et 27 septembre 2007. L'étude du projet est en cours.
6. Le SIRC comprend 2 niveaux d'informations : l'un au plan régional qui a pour but d'apporter une aide à la décision pour le pilotage des filières coton, un suivi des impacts des décisions prises, un appui à la négociation pour les filières et un partage de l'information. Le second niveau se situe au plan national et vise à appuyer les interprofessions, partager l'information entre tous les acteurs des filières et faciliter la communication entre les filières et l'extérieur. Les services nationaux de statistiques seront également concernés.
7. Le SIRC a déjà retenu trois pays : le Mali, le Burkina Faso et le Bénin. Un atelier de lancement est prévu. D'autres pays pourront être ultérieurement intégrés. Afin d'éviter toute duplication, le SIRC cherche à s'intégrer aux systèmes d'information agricole régionale existant, notamment le SIAR de l'UEMOA dont l'étude de faisabilité, financée par la FAO, devrait rendre ses conclusions en mars 2008. Le SIRC sera également en liaison étroite avec l'AProCA, l'ACA (?) et le ROPPA. Le système d'information devra pouvoir comparer entre pays, sur la base de données nationales, un nombre déterminé d'indicateurs (productivité, compétitivité,...), tout en réservant la confidentialité d'autres données aux interprofessions des filières. Une fois déterminée l'élaboration et la gestion d'une base de donnée coton intégrée au SIAR de l'UEMOA, un séminaire de partage des résultats sera organisé.

8. La question de l'accès à l'information est posée par le Secrétariat ACP. Par exemple, comment rendre l'information directement accessible aux producteurs et pas seulement aux interprofessions ? Le consultant du CIRAD admet qu'il s'agit là d'une question délicate. En effet, chaque filière coton nationale peut vouloir son propre système d'information pour suivre et évaluer ses performances et ne pas vouloir partager certaines informations jugées stratégiques.
9. Le Président du COS se félicite de voir ce type d'initiative qui est de nature à rechercher des synergies dans le partage d'informations et à renforcer la coopération régionale. Le SIRC cherchera également à s'intégrer le mieux possible avec le système d'information que le COS-coton développe sur son site internet.

Point 3 - Approbation du Compte rendu de la 9ème réunion du COS – coton du 04 octobre 2007 (Doc 1)

10. Le compte rendu de la 9ème réunion du COS coton est adopté.

Point 4 - Contributions du Cos-coton au Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles

— *Récapitulation des points à considérer suite à la participation du COS au Comité de Pilotage du Programme du 1^{er} février 2008 (DOC 2)*

11. Il est rappelé que le document n°2 est un récapitulatif dont découlent les documents 3, 8, 4 et 5 soumis à discussion. D'une manière générale, la plupart des intervenants apprécie le travail réalisé, tant en qualité qu'en quantité, tout en formulant des remarques et demandes d'éclaircissement.

— *Contribution au Plan de travail du Programme (DOC 3)*

12. Diverses observations sont faites sur ce document. Elles se résument comme suit :

- On ne sait pas ce qui relève de la décision du COS-coton et ce qui relève de la décision de l'Assistance technique. Au cours de la réunion, il sera précisé par le Représentant des producteurs que les documents (cités) répondent aux sollicitations adressées au COS lors du second comité de pilotage du Programme tous ACP. Le COS devait faire des propositions à l'Unité de coordination de ce programme pour favoriser la cohérence des interventions des OI et leur appropriation aux situations des filières.
- La coordination avec l'Unité de coordination (UC) du Programme tous ACP n'est pas bien soulignée. Il ne s'agit pas de donner l'impression que chacun : UC, organisations internationales et COS travaille de son côté sur le coton, mais de souligner la complémentarité des activités.
- Le mode de collecte de l'information et des attentes des filières doit être mieux expliqué. Sera-t-il uniquement effectué à travers les missions de terrain proposées ?
- Il ne faudrait pas oublier les aspects transversaux (ex. autres cultures, genre) dans la demande d'information
- Il faut faire attention à l'utilisation de la terminologie « comité de concertation », tel qu'initialement prévu à la création du COS-coton, et « dialogue politique » qui peut prêter à confusion.

13. Après discussions, le document est adopté sous réserve de

- Bien distinguer le rôle du COS et celui de l'assistance technique
- Mieux expliquer les modes de collecte des attentes des filières avant chaque atelier régional
- Préparer un budget relatif aux activités proposées
- Ne plus y faire figurer les expressions de « dialogue politique » et « comité de concertation » mais adopter, à la place, la dénomination « Comité de dialogue élargi » pour éviter des confusions avec les concertations politiques existant déjà entre l'UE et les ACP.

— *Note relative à la diversification (DOC 4)*

14. Les principales remarques formulées sur ce document portent sur :

- Le fait qu'il ne paraisse pas très opportun de réduire la définition de la diversification à une diversification verticale pour le volet coton
- Est-il pertinent d'accepter deux définitions différentes de la diversification comme suggéré dans le document : l'une pour le coton et l'autre pour les autres produits de base agricoles ?
- Il serait intéressant de donner des exemples concrets de diversification

15. Dans la discussion, le consultant du COS-coton insiste sur le fait que le but premier de cette note est d'éviter une trop grande dispersion des moyens qui peuvent s'avérer fort insuffisants si on ne canalise pas les demandes. Dans ce contexte, il faut être conscient que l'acceptation qui sera retenue à la notion de diversification orientera les investissements.

16. Le document est adopté sous réserve de reformuler la définition de la diversification proposée pour le volet coton du programme de manière à ne pas exclure, à priori, la diversification de type horizontal, bien que la priorité soit donnée à la diversification verticale des filières coton

— *Fiche de description des tâches de l'expert OP au sein du COS-coton (DOC 8)*

17. En réponse aux remarques formulées, le représentant des Producteurs précise que l'expertise OP proposée répond à une nécessité d'une prise en compte des besoins réels et actuels des acteurs privés des filières coton, au premier rang desquels se trouvent les producteurs. Il n'y a pas de duplication avec les activités ni de l'assistance technique, ni du Programme tous ACP, mais complémentarité. Le COS a besoin de mettre en place une expertise spécifique au profit des acteurs privés, notamment des producteurs. Il faut également veiller à ce que les appuis au coton soient cohérents, par exemple, pour l'Afrique de l'Ouest, qu'ils s'insèrent dans le cadre de l'agenda coton textile adopté par l'UEMOA.

18. La fiche « expert OP » est validée sous réserve d'une meilleure justification, et d'un allègement des activités proposées (relations avec le Comité coton à Bruxelles, le Groupe coton à Genève). Il est demandé de préciser le financement nécessaire pour une telle expertise et de réfléchir à la rubrique budgétaire dans laquelle on peut l'imputer.

– *Note relative à la clarification concernant le financement du volet coton du Programme (DOC 5)*

19. Quelques remarques sont formulées sur cette note :

- Une partie des frais de coordination du Programme devrait être imputée sur le volet coton ;
- Il en est de même pour les coûts relatifs à l'évaluation et à l'audit du Programme
- Le représentant de l'UC du Programme précise que la répartition des 23 millions d'euros de la tranche I du programme entre les 5 organisations internationales est définitive. Par ailleurs, il faut être très réservé quant à l'utilisation éventuelle d'une partie des imprévus pour le coton
- Il faudrait mentionner que, pour le projet CFC, il existe une part de part de cofinancement. Il y a également lieu de bien vérifier le montant indiqué dans la note pour le financement apporté par le Programme tous ACP

20. Le document est adopté sous réserve de tenir compte des remarques faites ci-avant.

Point 5 - Actions prioritaires du COS-coton, version révisée – Novembre 2007 (DOC 6) – Etat d'avancement

21. Le consultant du Cos-coton fait brièvement un état d'avancement des activités. Le point 6, qui va être discuté, en constitue un élément important. Concernant le site internet, le consultant travaille en étroite collaboration avec l'expert internet afin qu'il utilise au mieux les jours de prestations qui lui restent pour améliorer le fonctionnement du site et l'utilisation de la base de données qui y est constituée.

Point 6 - Mise à jour relative au Partenariat Union européenne- Afrique sur le coton

22. Dans l'ensemble, les participants soulignent l'importance et la qualité du document. Divers avis et remarques, repris ci-après, sont formulés pour permettre d'améliorer le document :

- Ce document devrait pouvoir être diffusé à tous les membres du Partenariat. Dans ce sens, il serait utile d'en faire un résumé de la mise à jour du Partenariat, incluant le volet commerce et développement (projets et financements).
- Il faudrait plutôt donner au « comité de concertation » du COS qui est mentionné dans le rapport, le sens d'un comité élargi lors d'une des prochaines réunions du COS pour discuter de l'état d'avancement du Partenariat et de ses perspectives.
- D'avantage approfondir certaines informations, notamment concernant l'évolution de la filière coton dans certains pays.
- Le représentant de la CE/DG DEV donne une série de suggestions pour améliorer le fond et la forme du rapport. Il se propose de les envoyer au consultant.

23. Le consultant, tout en appréciant les suggestions faites pour améliorer le document, fait cependant part de ses craintes de devoir élargir plusieurs fois la période de mise à jour avant de pouvoir, tardivement, diffuser le document. Le document, initialement arrêté au

31 décembre 2007, a été soumis à discussion (e-mail) aux membres du COS depuis le 25 janvier 2008 en demandant de lui faire parvenir les éventuelles propositions de modifications pour le 4 février. Cependant, il a fallu attendre cette réunion du 5 mars pour avoir des avis.

24. Il est finalement décidé de finaliser le document pour la mi-avril en tenant compte des éléments suivants :

- Pour la mise à jour, arrêter la situation au 31 mars 2008
- La CE (DG/DEV) enverra dès que possible à l'assistant technique l'ensemble des remarques formulées pour qu'il puisse au mieux les prendre en compte
- A des fins de distribution plus large, préparer un document résumé sur la mise à jour du Partenariat reprenant les aspects liés au volet commercial et développement (projet et financement)
- Un comité restreint du COS appuiera l'AT pour lui fournir certaines informations et aider à la relecture des documents

Point 7 – Organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié

25. Le consultant OGM fait le point sur l'état d'évolution de la partie technique. Il rappelle que l'idée du séminaire est d'apporter aux décideurs, en particulier aux producteurs, un outil objectif d'aide à la décision par rapport à l'utilisation du coton génétiquement modifié. Les consultants œuvrent dans ce sens, en s'efforçant de formuler les bonnes questions qu'il faut se poser et en donnant le maximum de clarté à l'outil qui sera proposé et qui abordera différentes composantes : agronomie, agro-écologie, socio-économie,..... Il informe également que les intervenants scientifiques au séminaire ont déjà été identifiés. Il ne reste plus qu'à fixer dès que possible une date pour le séminaire. Celui-ci devrait durer 3 jours : 2 jours consacrés aux présentations et discussions, le troisième jour étant dédié à la restitution en plénière des travaux de groupe.

26. Quant au lieu de tenue du séminaire, le consultant étant de passage récemment au Bénin, rapporte que ce pays pourrait être intéressé par la tenue chez lui du séminaire.

27. Le Président du COS-coton précise que, dans le cadre du groupe de travail ACP coton qu'il préside, il a été demandé unanimement que le séminaire puisse se tenir au Burkina Faso. Des raisons importantes ont guidé cette demande, en particulier l'expérience que l'INERA possède en matière de coton GM et la possibilité d'aller visiter des champs de coton GM. Les autorités du Burkina Faso ont déjà été saisies, et ont déjà réagi positivement à la demande. Reste à fixer la date.

28. Les remarques faites par les membres du COS portent principalement sur :

- L'utilité qu'une pluralité de tendances soit représentée au séminaire (associations de producteurs ; ONGs, représentants de firmes biotechnologiques....., même si l'invitation de ces structures n'est pas du ressort des consultants.
- La nécessité d'avoir un modérateur pendant le séminaire pour expliquer en langage simple et clair le contenu des interventions aux producteurs et aux décideurs
- La date de remise du rapport des consultants
- Avec l'adoption possible du coton GM par plusieurs pays d'Afrique, il y aura des risques de problèmes frontaliers (contamination,...) et il faut également impliquer les instances économiques régionales (UEMOA, CEDEAO,....-).

- Comment arriver à fixer une date, sachant que, si une visite des champs est programmée, il faudrait la fixer à partir du mois de septembre prochain et que les consultants OGM ne pourront travailler au-delà du 31 octobre 2008 ?

29. Après discussions, les décisions suivantes sont prises :

- Le rapport des consultants sera prêt dans le courant du mois d'avril, donc plusieurs mois avant la tenue du séminaire.
- Le secrétariat ACP se renseigne rapidement sur la présence d'un reliquat sur le 9ème FED permettant de financer l'organisation du séminaire au Burkina Faso et propose une date pour sa tenue.
- Prévoir un modérateur pour l'atelier qui pourra expliquer clairement et simplement le contenu des communications aux producteurs et aux décideurs.
- L'approche très scientifique du séminaire ne devra pas occulter l'aide à la décision des pouvoirs publics et des acteurs privés.

Point 8 - Divers

30. La représentante du CTA informe l'assemblée que le CTA, la DG dév/CE, la présidence de l'UE, le Secrétariat ACP, Euforic, Concord et IPS (service de presse Europe) avec l'appui du Bureau Fair Trade Advocacy, organisent le prochain Briefing de développement le 16 avril 2008 (8h30-12h30) sur le commerce équitable.
31. Le consultant du COS rappelle qu'il a envoyé aux membres du COS (courriel du 18/02/08), une base de référence actualisée reprenant les acteurs et partenaires des filières. Cette base de référence est importante puisqu'elle contribuera à solliciter les parties prenantes principales des filières (information sur les activités du COS, discussions en ligne, ...). Le consultant insiste pour que chaque membre du COS puisse, à son niveau, contribuer à la corriger, si nécessaire, et à l'enrichir.
32. Le représentant des Etats membres de l'UE II suggère de porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion du COS, la situation du partenariat UE-Afrique pour le coton : volet commercial (OMC) et volet développement (projet et financement, y compris les financements futurs dans le cadre du 10ème FED).
33. Il est également convenu de prévoir des sessions du COS où seront invités différents acteurs (ACA, APROCA...) pour le dialogue élargi (voir item 13 du point 4). Pour ce faire, il a été décidé d'y affecter le financement disponible dans le cadre du budget de l'assistance technique au COS.

Annexe – Liste des participants à la réunion COS coton du 5 mars 2008

Prénoms, Nom	Organisation
Membre du COS	
Amb. Kadré Désiré Ouedraogo	Président COS COTON, Ambassadeur du BF
Viwanou Gnassounou	Secrétariat ACP
Gaudens Bruno Dagnon	Rep. Producteurs COS COTON/ Roppa
Yves Gueymard	MAEE, Paris
Isolina Boto	CTA
Klaus Niederlander	CDE
Wim Olthof	CE, DG DEV
Raffaella Boudron	CE, EuropeAid
Bernard De Schrevel	CE, EuropeAid
Consultants COS	
Fabio Berti	DAAS
Consultants coton GM	
Jean-Luc Hof	Cardno Agrisystems Limited / CIRAD
Observateurs / invités	
Jean Yves Hansart	Unité de Coordination, All ACP Agricultural Commodities Pg
Guy Faure	CIRAD
Amb. Ferdinand Nyabenda	Sous Secrétaire Général ACP
Ouedraogo Abdoulaye	Conseiller, Ambassade du BF

Excusés : Roger Frutos (CIRAD) ; Mario Di Costanzo (DAAS)